

Enquête sur les surfaces de vigne à arracher

17/05/2024



Actus Agricoles

Le Gouvernement lance une enquête destinée à préciser l'ampleur et les priorités souhaitées par les viticulteurs pour la réduction définitive ou temporaire du potentiel viticole, par bassins, segments et couleurs. Cette enquête, accessible dès aujourd'hui, restera ouverte jusqu'au 12 juin inclus.

Sur le terrain, les acteurs parlent de quelque 100 000 hectares à arracher, sans pour préciser ce chiffre par département. Aussi, la participation des viticulteurs à cette enquête est importante afin de calibrer au mieux le futur dispositif au regard des besoins.

Alors, quelle surface seriez-vous prêt à engager ? Et avec quel dispositif ? L'aide à l'arrachage temporaire est envisagée à 2 500 €/ha avec la possibilité de replanter après 4 ans (sans obligation ni sanction). L'aide à l'arrachage définitif s'élèverait à 4 000 €/ha. Dans les deux cas, sans obligation de renaturation des parcelles arrachées. Une fois les besoins clairement et précisément identifiés, le dispositif d'aide ouvrirait le 15 octobre. Alors tous les vigneron sont invités à se faire connaître.

L'enquête "[intention arrachage de vigne](#)" est accessible sur le site de FranceAgriMer.

Les réponses qui seront faites à cette enquête ne constitueront pas en tant que telles une demande d'aide ni un engagement juridique du répondant à déposer une demande d'aide au moment de son lancement.